



La Chotta

Bulletin municipal de Vieillevigne

N°37 - Janvier 2023

LE MOT DU MAIRE

Vieillevignaises, Vieillevignois,

2022 a été une année de contrastes, balancée entre conflits internationaux, inflations... et allègements liés aux COVID 19, retour des festivités, reprise des projets mis en sommeil.

L'année écoulée a été pour Vieillevigne une année de chantiers avec principalement l'aménagement routier dans le centre du village et les travaux d'amélioration de l'école maternelle.

Hormis la gestion au quotidien de la mairie, trois autres projets ont avancé pour une mise en chantier en 2023.

Tout d'abord, la rénovation de l'église va entrer dans sa phase opérationnelle dès le mois de février. C'est le fruit de nombreux mois de travail avec les architectes, de recherche de financements, d'appels d'offre pour le choix des entreprises... Nous sommes fiers de porter ce projet qui rendra à ce bien communal et patrimonial sa fonction et une pérennité pour de nombreuses années.

L'extinction nocturne de l'éclairage public pour laquelle vous avez été consultés sera mise en place dès les modifications des armoires de commande réalisées.

Le changement de mode de collecte des ordures ménagères devrait voir le jour en 2023.

Pour le maire, les adjoints, les conseillers, la gestion de la commune est un engagement quotidien au service des citoyens, engagement qui nécessite une envie, une force, des idées qui doivent sans cesse être renouvelées, remises en question. C'est pourquoi, au terme de ce mandat et 25 ans de mairie dont 19 de maire, je ne serai pas candidat en 2026. J'appelle tous ceux qui ont envie de s'investir pour notre village, d'y apporter une vision nouvelle, d'y réfléchir, de se projeter, de se fédérer, de se faire connaître.

Tous les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023.

Laurent Miquel



1

SOMMAIRE

Le mot du maire.....p 1	Vie du village.....p 2	Informations utiles.....p 8
Etat-civil.....p 2	Le mot des associations.....p 5	

ETAT-CIVIL



Naissances

27 février : JULLIAN MADIOT Antonin

Décès

17 juin : JASPARD Josette, Irma divorcée GUIRAL

VIE DU VILLAGE

Point sur les travaux

Travaux de rénovation thermique de l'école maternelle

Les travaux d'aménagement extérieurs de la classe de maternelle sont désormais terminés.

En effet la troisième et dernière phase avec l'installation du toit a eu lieu pendant les vacances de Toussaint.



Pour mémoire, ces travaux avaient pour but essentiel « d'envelopper » le préfabriqué existant d'une structure métallique afin d'isoler le toit et d'amener de l'ombre sur les côtés par des brise-soleil pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment.

Ce projet, lancé il y a deux ans et bien que retardé pour des raisons liées à l'augmentation du prix des matériaux et la difficulté d'approvisionnement a enfin abouti.

Le coût final et total du projet s'élève à 89 548 €. Grâce aux aides du Conseil Départemental de la Haute Garonne de 35 819 € (40%) et de l'État par la DETR pour 15 870 €, le coût pour la commune est de 37 859€.

Nous en attendons une certaine économie d'énergie pour le chauffage du bâtiment en hiver mais surtout une amélioration sensible et un meilleur confort pour les occupants lors des premières chaleurs durant les dernières semaines de l'année scolaire en juin et juillet.

Le réaménagement du centre village

Les travaux de voirie du centre village sont terminés : le dos d'âne a été refait pour être aux normes, les places de parking ont été matérialisées (à l'exception de la partie de route propriété du département) et une place PMR a été créée devant la halle permettant notamment l'accès à l'école, le stop a été avancé, des chicanes ont été posées afin de ralentir la circulation, les trottoirs ont été refaits et élargis.

Ces aménagements devraient améliorer la sécurité de tous, piétons et automobilistes.

Remplacement de personnel

Afin de pallier, à l'absence des 2 agents de cantine simultanément, comme c'est déjà arrivé, la mairie souhaite effectuer une liste dite de "réserve de personnels" qui pourrait permettre d'y remédier.

Les personnes (étudiants, chômeurs,...) susceptibles d'être intéressées pour effectuer ces remplacements inopinés doivent se faire connaître en mairie.

Le verger communal fête son anniversaire en janvier

Cela fait déjà un an que les plantations ont été faites dans le verger communal.

Les volontaires se sont organisés cet été pour arroser à tour de rôle, action indispensable au vu de la sécheresse de cette année. Plusieurs personnes ont aussi pu déguster les premiers fruits : les mûres, les framboises, les arbouses et le raisin.

Une action de désherbage a eu lieu au mois d'octobre permettant également de faire le point sur les plants à remplacer en début d'année. Merci à la quinzaine de bénévoles ayant participé à ce chantier ! La prochaine action aura lieu fin janvier pour remplacer les plants morts.

La création d'une commission extra-municipale a été validée par le Conseil Municipal. Elle est composée de conseillers municipaux et d'habitants de Vieilleville. Ce groupe de volontaires souhaite prendre en charge la gestion du verger mais aussi proposer et organiser des actions de plantations, de fleurissement et de mise en valeur du patrimoine du village. Plusieurs aménagements ont déjà été identifiés lors des différentes réunions, par exemple, le fleurissement de l'espace débroussaillé rue de la Thésauque, la restauration du puits à Lazières, le fleurissement des vasques de la place du village au printemps, le fleurissement des triangles des chicanes rue de l'Autan, la réfection de la fontaine Sainte-Germaine, l'aménagement au pied du mûrier platane de Lazières....

Venez rejoindre cette commission pour proposer des aménagements et participer à des actions d'embellissement et de renforcement de la convivialité de votre village.

Inscrivez vous en contactant le 06 51 07 74 33.



L'éclairage public sera éteint la nuit à Vieilleville

Afin de réduire la facture d'électricité en diminuant la consommation et pour favoriser la biodiversité, la mairie de Vieilleville a décidé d'éteindre l'éclairage public au cœur de la nuit sur tout le village à compter de l'année 2023.

Suite à la consultation de la population, l'éclairage public sera donc éteint de 22h30 à 6h30, cette tranche horaire ayant remporté le plus de suffrages lors du vote.

Pour ce faire, la commune a demandé au SDHEG de changer d'ores et déjà les armoires permettant de programmer l'extinction de l'éclairage public, avant que l'ensemble des candélabres soit remplacé. Pour le centre du village une armoire à clef sera installée pour inhiber l'extinction sur demande (pétanque, fête locale etc.).

Ces travaux devraient pouvoir être réalisés courant du 1er semestre.

Des fissures liées à la sécheresse 2022

Les demandes des communes à l'État pour obtenir une reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse pour l'année 2022 ne peuvent pas être déposées avant janvier 2023. Quelques mois seront ensuite nécessaires à l'Etat pour accepter ou non la demande.

En cas d'acceptation, il faudra attendre la publication au Journal Officiel et la population aura alors 10 jours pour déclarer les dégâts à son assurance.

La mairie informera la population de cette publication.

A ce jour, une vingtaine de cas de fissures liées à la sécheresse ont été signalés en mairie.

La rénovation de l'église, c'est parti !



Tout a commencé en 2019 par la recherche d'un cabinet d'architecte avec l'aide du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'Agence technique départementale pour les aspects contractuels. Le cabinet d'architecte du patrimoine retenu est la société ARC & SITES de Toulouse.

La première étape a consisté à réaliser un diagnostic de l'édifice afin de savoir si sa réhabilitation en vue de sa réouverture était envisageable. Ce diagnostic a été réalisé en période COVID et de confinement. L'étude de sol et les différentes fouilles ont démontré que les infiltrations d'eau pouvaient être résorbées. Le diagnostic a montré que la crypte était saine ainsi que la majeure partie de la charpente. Fin 2020 un avant-projet chiffré a été réalisé par le cabinet d'Architectes, il nous a permis de demander les autorisations d'urbanisme et de partir à la recherche de financements.

En 2021, nous avons lancé le marché de travaux en nous faisant accompagner pour la sécurité du travail par la société CARSECO. Le démarrage du chantier a eu lieu le 16 décembre 2022 par la signature des contrats avec les entreprises retenues lors de l'appel d'offre qui était divisé en 8 lots.

Les sociétés retenues sont :

- LOT 1 Maçonnerie – Assainissement : Société SGRP
- LOT 2 Restauration de décors peints : Société VIOLLE & FRANTZEN
- LOT 3 Charpente - Couverture : Société COUFFIGNAL
- LOT 4.1 Menuiserie : Société R.B.L MENUISERIE
- LOT 4.2 Serrurerie : Société METALLERIE SERRURERIE LAURAGAISE
- LOT 5 Vitraux : Société EN VERRE ET CONTRE TOUT
- LOT 6 Electricité – Chauffage : Société L2E
- LOT 7 Restauration des cloches : Société BODET CAMANAIRE
- LOT 8 Restauration de peinture sur toile : Société MALBREL CONSERVATION

Le 22/12/2022 la société Malbrel conservation est venu récupérer la grande toile du martyre de saint Etienne pour la restaurer en ces locaux.

Dès la mi-janvier 2023, un chantier citoyen sera proposé pour nettoyer la sacristie nord et y entreposer les statues. Pour les autres meubles et pièces, nous sommes à la recherche d'espaces disponibles.

Fin janvier 2023, les premiers échafaudages arriveront et des règles de circulation et de stationnement seront mises en place pour ne pas perturber le chantier.

Des visites pourront être organisées par la mairie, le reste du temps le chantier sera interdit au public pour des raisons de sécurité.

Depuis 2019, la mairie est lancée dans la recherche de financements auprès de l'état avec des réunions et échanges avec la préfecture, auprès du conseil départemental, du conseil régional, de la fondation du patrimoine avec une souscription publique et une aide exceptionnelle accordée par la fondation ainsi que d'autres organismes comme la sauvegarde de l'art français.

Le budget prévisionnel total s'élève à 711.264,91 € HT dont 611.264,91 € HT de travaux.

Au regard des subventions actuelles obtenues, ces travaux seront financés par un emprunt d'un maximum de 300.000 € sur 20 ans.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

La Chouette école



Pour sa nouvelle rentrée, l'association de la Chouette École a démarré avec son traditionnel goûter des enfants en septembre. A cette occasion, les nouveaux parents ainsi que les anciens ont pu se réunir autour de gâteaux et de viennoiseries pour partager un moment de convivialité.

Fin octobre, vous avez pu croiser monstres, sorcières et fantômes dans les rues du village pour la collecte des bonbons d'Halloween.

Début décembre, les petits et les grands se sont de nouveau rassemblés pour décorer le sapin sur la place du village et la chorale de l'école nous a également offert une jolie interprétation des chansons de Noël.

Pour la deuxième année consécutive, cette activité traditionnelle a été suivie par le marché de Noël où les enfants ont vendu avec beaucoup de fierté les décorations fabriquées de leurs mains à l'école. Par chance, malgré son emploi du temps chargé au mois de Décembre, le Père Noël est venu apporter un cadeau à chaque enfant de l'école. Les bénéfices de cette journée ainsi que ceux de la vente des chocolats ont permis à la Chouette Ecole de participer à hauteur de 100 euros par enfant pour le séjour au ski de Janvier organisé par l'école.



En ce qui concerne l'année 2023, l'association continuera à proposer des ventes de galettes et de viennoiseries à domicile dont les bénéfices permettront de proposer plusieurs événements réunissant parents et enfants pour des moments inoubliables notamment le Carnaval (26 mars) et la Fête des Enfants (23 juin) mais aussi quelques événements surprises ouverts à tous.

5

L'association tient à remercier les enfants, les parents d'élèves, les enseignants, l'équipe du TAP, les villageois, la mairie, le comité des fêtes, ses "chouettes membres" et le Père Noël pour leur implication et leur générosité sans faille tout au long de l'année.

Toute l'équipe de la Chouette École vous souhaite une excellente année 2023 !

Si vous souhaitez aider l'association, n'hésitez pas à contacter l'équipe par mail à l'adresse lachouetteecole31290@gmail.com.

Comité des fêtes



Le Comité des fêtes

Les jours filent, les mois, les années.

Les printemps, les étés, les automnes, les hivers.

Sans cesse le renouveau, sans cesse la même envie, envie de voir fleurir les bourgeons, de voir tomber les feuilles.

Ainsi va la vie à Vieilleville, ainsi va l'envie.

Celle pour le comité des fêtes d'être toujours présent au coeur de notre village.

En cette fin d'année, les rendez-vous sont déjà pris. Nous vous attendons nombreux pour venir cultiver cette envie, en compagnie d'amitié et de convivialité qui n'ont jamais quitté l'esprit vieillévignois.

Meilleurs vœux à tous !

Le Comité des fêtes (suite)

Agenda 2023

Repas des aînés (âge limite 62 ans)	Dimanche 29 janvier
Repas aligot-saucisse	Dimanche 12 mars
Soirée dansante, grillades /scène ouverte dès 17h	Samedi 17 juin
Réunion préparation de la fête locale	Samedi 1er juillet à 18h
Fête locale	Jeudi 27 au dim. 30 Juillet
Vide-grenier	Dimanche 24 Septembre
Méchoui	Dimanche 15 octobre
Soirée cinéma ou théâtre	Samedi 2 décembre
Assemblée générale	Samedi 9 Décembre à 18h

Le Comité des fêtes



Pour information, la constitution du bureau votée en décembre dernier :

- Président : Cyril BILLON
- Secrétaire : Christophe MUET
- Trésorier : Cyril BARON
- Vice-trésorière : Angie BILLON

Sports Loisirs Vieilleville

Gymnastique



Sports Loisirs Vieilleville

6

L'activité gym a repris à la rentrée avec ses deux séances hebdomadaires, toute l'année en-dehors des congés scolaires. Toutefois il y a eu plusieurs changements par rapport à l'année dernière : il n'y a plus de cours le lundi, le pilates d'Alexia est décalé au mercredi matin de 10h40 à 11h40 et un nouveau cours a lieu le jeudi avec une nouvelle coach Laury. Cette formule rencontre à nouveau un vif succès !

Le jeudi, il y a une dizaine d'élèves environ, les cours se déroulent dans la joie et la bonne humeur malgré les plus anciennes qui râlent un peu quand on change leurs habitudes. :)

Le mercredi, les cours se passent très bien. Alexia retrouve à peu près les mêmes personnes que l'an dernier. Quelques personnes en moins dont le travail ne permet pas de venir sur ce créneau, mais la majorité s'est arrangée pour être présente à notre rendez-vous hebdo. Aussi, nous avons de nouvelles têtes, dont 2 hommes cette année !

→ *Horaires : mercredi matin 10h40-11h40 et jeudi soir 19h30-20h30*

Cotisation : 50 € / personne / trimestre pour 1 séance hebdomadaire, 90 € / personne / trimestre pour 2 séances hebdomadaires . Contact : Christine Claustres 05.61.81.87.39

Tennis

Le terrain de tennis/basket est accessible aux détenteurs d'une clé, confiée en échange du règlement d'une modeste cotisation familiale annuelle. Bien qu'équipé pour deux activités (tennis ou basket), une seule peut être pratiquée à la fois car les espaces se recouvrent. La règle d'utilisation reste la même dans les deux cas : vous avez une heure devant vous si quelqu'un se présente et que vous êtes déjà sur site, ou une petite heure à attendre si vous vous présentez et que le court est déjà occupé. Petit rappel : pensez à vous acquitter de votre cotisation avant l'été...en effet, comme pour la gym, la saison est calquée sur l'année scolaire, de septembre à septembre.

→ *Contact : Christophe Verheyden 06.88.61.01.64 ; cotisation annuelle de 40 €/famille / an.*

Pétanque

Encore une excellente saison 2022 de pétanque qui s'est déroulée du mois de mai à la fin septembre sans oublier la forte participation aux deux concours de la fête locale.

La saison s'est clôturée comme d'habitude par un repas à la salle des fêtes.

Nous espérons vous voir aussi nombreux en 2023 et en attendant, nous vous souhaitons une très bonne nouvelle année.

Association Communale de Chasse Agréée de Vieilleville

L'ouverture du 11 septembre dernier n'a pas eu lieu les pieds dans l'eau ! Le lauragais n'a pas été épargné par la canicule, heureux que nous n'ayons pas subi d'incendies hors normes... Ces effets climatiques ont tout de même eu des retombées néfastes sur le petit gibier de plaine, base de nos chasses traditionnelles dans nos contrées.

Cependant la disponibilité de quelques chasseurs pour alimenter des points d'eau a permis aux perdrix et autres espèces de traverser le désert dans des conditions assez satisfaisantes.

Le lièvre très présent en début d'été s'est un peu dispersé à l'ouverture... Le changement de lune comme disaient les anciens ! L'ouverture tardive à la caille des blés, vers la fin août, n'a pas permis de gros tableaux car à cette date elles sont déjà sur le départ. La perdrix se maintient et semble même en très légère augmentation. Ce qui n'est pas le cas du lapin de garenne qui est presque inexistant sur notre secteur, ce qui est regrettable. Les vols de palombes se sont succédés à la St Luc. Ce bel oiseau qui cause des dégâts dans les semis de printemps voit son espèce en forte augmentation. Le prélèvement des chasseurs est tout à fait dérisoire.

Concernant le grand gibier, le chevreuil se maintient très bien sur notre territoire. Le sanglier se maintient bien sur la région. Je dirai même trop bien car l'espèce évolue de façon impressionnante, ce qui le rend indésirable par les dégâts qu'il occasionne (cultures, potagers, espaces verts etc.) Heureusement, il n'y a pas de parcours de golf à Vieilleville ! L'équipe des battues fait de son mieux pour éviter cette surpopulation.

Ceci dit, la saison se déroule du mieux possible et aucun incident de chasse n'est à signaler, si ce n'est, hélas, le triste comportement de quelques

personnes mal intentionnées à notre égard. Ignorance, patience et courtoisie, c'est notre réponse.

Pour terminer cet article, un rappel succinct de la loi sur les armes, toutes catégories confondues. Une de plus, et non la moindre ! Cela concerne les chasseurs dans un premier temps, puis les tireurs sportifs, les collectionneurs, les professionnels etc... Le but de cette loi consiste à faire sortir les armes détenues dans la clandestinité (...) il y en aurait des dizaines de milliers en France. Pour ce faire chaque détenteur doit ouvrir un compte S.I.A. (Service d'information sur les armes) **sur le site service-public.fr Ministère de l'intérieur.** Sans être titulaire d'un permis de chasse, d'une licence de tireur sportif validés de l'année en cours, il est interdit de détenir une arme. La déclaration en préfecture n'aura plus cours. **Date butoir pour ce faire : fin juin 2023.** Passé cette date des contrôles seront réalisés par des agents de l'État. (confiscation et forte amende s'en suivront si vous êtes en infraction)

Enfin, pour rappel ou pour info, toute transaction, vente ou achat entre particuliers **est rigoureusement interdite**. Le passage devant un armurier agréé est obligatoire. Ce dernier, moyennant quelques Euros peut aussi vous aider à ouvrir votre compte S.I.A. si vous n'avez pas les outils ou trouvez la connexion compliquée.

Nous voilà en 2023 ! Malgré tous les problèmes que nous connaissons, les contraintes et obligations que nous subissons, caressons l'espoir d'une année 2023 bien meilleure, dans la paix, l'équilibre, la santé, le bon sens et la joie de vivre retrouvée .

Très bonne et belle année à vous et ceux qui vous sont chers.

INFORMATIONS UTILES

Mairie



☎ 05 61 27 15 22 — fax 05 61 27 27 14
Courriel : mairie.vieilleville@orange.fr
Site internet : www.mairie-vieilleville-31.fr

La mairie est ouverte au public :
les lundis matins de 9h à 12h,
les mardis soirs de 17h à 19h
et les vendredis matins de 9h à 12h.

Permanence de Monsieur le Maire : Vendredi
de 9h à 12h.

Entretien sur rendez-vous auprès de la
secrétaire, Camille LEGENDRE.

Entreprendre



Six entreprises sont installées à Vieilleville :

- *2A Rénov* : travaux de second oeuvre
☎ 06 75 11 44 00
- *Billon Dépannage* : artisan plombier,
chauffagiste ☎ 06 13 18 04 54
- *Da Santa rénovation*, artisan ☎ 06 12 21 43 32
- *Perrine Sylvestre* : modelage aux pierres chaudes
et réflexologie ☎ 06 79 63 08 41
- *SARL Souloumiac et Naudinat* : entreprise de
maçonnerie ☎ 06 14 17 28 45
- *Taxi du Canal du Midi* : entreprise de transport
☎ 06 61 76 45 48

Une assistante maternelle exerce au village :
Caroline Lasserre : ☎ 05 34 66 13 86

Bonne Année 2023 !

Ecole



Ecole élémentaire ☎ 05 61 81 96 80
Maternelle ☎ 05 61 27 16 12
Courriel : ec0311058g@ac-toulouse.fr

Directrice : Mme Gervais
Professeures de primaire : Mme Gervais
Professeur de Maternelle/CP : M. Pulito

Recensement de la population 2023



Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques. De ces chiffres découlent notamment la participation de l'Etat au budget des communes et le nombre d'élus au conseil municipal.

Début janvier 2023, chaque foyer vieillevignois recevra un courrier d'information .

Entre le 19 Janvier et le 25 Février 2023, Camille Souloumiac, recrutée comme **agent recenseur**, se présentera aux domiciles à recenser munie de sa carte officielle, où elle remettra :

- soit les documents nécessaires pour répondre au recensement par internet sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr (site gratuit)

- soit les questionnaires papier concernant le logement à recenser et les personnes qui y résident.

A noter : pour l'enquête 2023, les agents recenseurs peuvent déposer, durant les deux premiers jours la notice internet sans rencontrer les habitants et en donnant une date limite de réponse sur celle-ci.

Votre participation, rendue obligatoire par la loi, est essentielle et représente un véritable acte civique et citoyen.

La municipalité vous remercie par avance de l'accueil qui sera réservé à votre agent recenseur.

Rédaction et mise en page : Géraldine MARTIN-HOUSSART – Laure MERCADAL – Nathalie SOULOUMIAC

Rédaction articles des associations par les responsables.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique